



**HAL**  
open science

## Classement des livres et représentation des savoirs dans les couvents mendiants (XVIIe-XVIIIe siècles)

Fabienne Henryot

► **To cite this version:**

Fabienne Henryot. Classement des livres et représentation des savoirs dans les couvents mendiants (XVIIe-XVIIIe siècles). *Revue française d'histoire du livre*, 2012, 133, pp.49-85. hal-00804638

**HAL Id: hal-00804638**

**<https://hal.science/hal-00804638>**

Submitted on 26 Mar 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Classement des livres et représentations des savoirs dans les couvents mendiants (XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles)

Fabienne Henryot

*Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne  
LARHRA – UMR 5190 – Équipe RESEA*

Rassurant, le classement, sans lequel la bibliothèque n'est qu'un amas anarchique de livres. Le bibliothécaire est un demiurge, voire Dieu lui-même nommant, comme au matin de la Création, les genres littéraires et savants pour les faire exister, mettant de l'ordre là où règne le chaos. Pourtant, de toutes les dimensions propres au concept de bibliothèque (mobilier, architecture, contenus, législation, usages)<sup>1</sup>, l'ordonnement est celle qui a le moins retenu l'attention des chercheurs.

Dans le cas des bibliothèques ecclésiastiques, l'historiographie s'est surtout intéressée à la texture de ces collections, observée à travers les catalogues, anciens ou révolutionnaires<sup>2</sup>, qui permettent de mesurer à l'aide d'outils statistiques le degré de pénétration de divers courants intellectuels chez les religieux. Cette approche est intéressante mais elle néglige d'autres réalités de la bibliothèque. Celle-ci, d'abord, constitue une norme intellectuelle imposée très souvent aux religieux par leur hiérarchie. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, Pierre Blanchot, religieux minime, avait établi un plan d'études pour les religieux de son ordre d'où il tirait un certain nombre de rubriques de livres que les bibliothèques devaient faire apparaître, mettant en évidence le lien entre normalisation des savoirs et classement des livres<sup>3</sup>. Ensuite, la bibliothèque est un outil de travail au quotidien, pour tout ou partie de la communauté. Dans ces deux cas, les savoirs s'offrent au lecteur par le biais d'une architecture visant à rationaliser le classement des livres, véritable prisme à travers lequel la connaissance se donne à contempler à qui veut tel ou tel ouvrage, et doit d'abord le localiser et dans l'espace de la bibliothèque, et dans son organisation intellectuelle.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques des couvents mendiants se distinguent dans le paysage culturel et ecclésiastique français par une relative médiocrité quantitative (1485 volumes en moyenne à la Révolution)<sup>4</sup> et une orientation intellectuelle fondée presque exclusivement sur les activités « professionnelles » des religieux : apostolat, prédication, défense de l'orthodoxie, contemplation, direction de conscience et aumônerie des couvents féminins. Dans leur ensemble, les religieux ont

---

<sup>1</sup> Sur l'imaginaire de la bibliothèque, voir par exemple C. NÉDÉLEC, (dir.), *Imaginaire de la bibliothèque*, dossier de la *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, 15 (2003) ; *id.*, (dir.), *Les bibliothèques, entre imaginaire et réalités*, Arras, 2009.

<sup>2</sup> B. DOMPNIER et M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD (dir.), *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*, Clermont-Ferrand, 2000.

<sup>3</sup> P. Blanchot, *Idea bibliothecae universalis*, Paris, 1631.

<sup>4</sup> Moyenne établie à partir des estimations pour 1250 couvents mendiants français en 1791 : Archives nationales, F<sup>17</sup> 1168 à 1179b, *Relevés des bibliothèques des religieux faits sur les inventaires des municipalités*. Ce chiffre est sans commune mesure avec le même bilan chez les moines et les chanoines au même moment (4230 vol. / établissement en Lorraine par exemple).

adhéré à cette offre relativement étroite sans s'écarter significativement des exigences de leur état<sup>5</sup>. Ce professionnalisme revendiqué, dans lequel on a pu voir, de manière anachronique, une austérité disqualifiante<sup>6</sup>, révèle aussi que les religieux avaient pleinement conscience des enjeux de l'écrit et de la lecture dans leurs occupations quotidiennes et qu'ils envisageaient la condition cléricale à travers une série de catégories mentales parfaitement assimilées. Les bibliothèques offrent un accès pertinent à ce questionnement des représentations du monde régulier et profane, en ce qu'elles rassemblent, de manière organisée, selon la définition la plus élémentaire du concept de bibliothèque<sup>7</sup>, un ensemble d'ouvrages reconnus comme nécessaires et utiles à la vie mendicante<sup>8</sup>.

L'étude des pratiques classificatoires permet d'approcher d'une part les modélisations du savoir et leur évolution à l'époque moderne, comme y invitent les apports récents de l'anthropologie culturelle et des sciences du langage<sup>9</sup>, et d'autre part, la compétence des bibliothécaires chargés de manifester dans leur cloître cette projection idéale et rationnelle des savoirs qui font le religieux « savant » selon les critères de son ordre, à une époque où la gestion d'une collection de livres devient un véritable métier<sup>10</sup>. Les pratiques bibliothécaires au cœur des abbayes bénédictines ou canoniales sont relativement connues<sup>11</sup>, tandis que celles des couvents mendiants sont restées dans l'ombre.

Si la définition d'un cadre de classement préexiste obligatoirement à toute tentative de recensement des livres, et particulièrement au catalogage, ce n'est que par le catalogue qu'il est aujourd'hui possible d'appréhender ces architectures intellectuelles, en ce qu'il transcrit, on va le voir, l'organisation intellectuelle et topographique des bibliothèques. Classement et catalogage sont indissociables. On s'intéressera donc d'abord aux modalités de rédaction de ces catalogues, à leur typologie et leur morphologie, avant d'en déduire différents degrés d'ordre et de désordre dans les collections conventuelles. Enfin, on s'aventurera dans les labyrinthes ainsi conçus par les bibliothécaires, faits d'ordres, de correspondances, d'intégration et d'exclusion de champs entiers du savoir.

---

<sup>5</sup> F. HENRYOT, *Livres et lecteurs dans les couvents mendiants*, Genève, 2013.

<sup>6</sup> Qu'on en juge par le mépris que ces bibliothèques ont suscité chez les adeptes, laïcs ou ecclésiastiques, des « voyages littéraires », chez les élites des Lumières, et plus encore à la Révolution, lorsqu'elles ont été confisquées.

<sup>7</sup> Voir par exemple l'article « Bibliothèques » dans *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (2<sup>e</sup> éd.), 1761, t. 2, p. 227-240.

<sup>8</sup> La notion d'utilité est à l'origine des bibliothèques conventuelles. Chez les carmes, par exemple (*Statuta seu constitutiones fratrum ordinis dei genetricis et virginis Mariae de Monte-Carmeli*, Paris, 1639, II, 11, 13) : « Si des livres inutiles aux Religieux s'y trouvaient [dans la bibliothèque], ou si certains d'entre eux étaient en plusieurs exemplaires, ils pourront les vendre avec la permission écrite du Père Provincial et à la demande du couvent, ou les échanger contre d'autres » (Nous traduisons).

<sup>9</sup> G. VIGNAUX, *Le démon du classement. Penser et organiser*, Paris, 1999 ; D. SPERBER, *La contagion des idées : théorie naturaliste de la culture*, Paris, 1996 ; G. HENNERON et al., (dir.), *L'organisation des connaissances : approches conceptuelles*, Paris, 2005.

<sup>10</sup> Fr. BARBIER et D. VARRY (dir.), *Histoire des bibliothécaires*, actes du colloque de Lyon, 27-29 novembre 2003, [disponible en ligne] : <http://www.enssib.fr/bibliothequenumerique/document-1337>.

<sup>11</sup> Voir par exemple D.-O. HUREL, « Des usages des bibliothèques chez les bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur », *Sources. Travaux historiques*, 41-42 (1995), p. 79-88.

## Le catalogue, matérialisation de l'ordonnancement et du lieu

Le préalable à toute opération de classement consiste à observer des critères communs à une série de livres, en vue de les rassembler et de les confronter, d'établir entre eux des parentés, afin que chaque ouvrage trouve sa place dans un système de pensée qui lui préexiste puisque ce classement, une fois déterminé, doit être durable. Ainsi, au XVII<sup>e</sup> siècle, il est prescrit aux augustins que les livres soient disposés « selon des rubriques distinctes, et ceux qui seraient de la même rubrique, qu'ils soient classés et non pas en désordre »<sup>12</sup>. Ce classement a une matérialisation topographique par le biais d'armoires permettant de réunir les livres d'un même champ et de les séparer des autres. Les constitutions des carmes recommandent :

« Dans la bibliothèque, les livres seront rassemblés dans l'ordre et que pour distinguer les matières, ils soient dans diverses armoires, dont l'intitulé sera précisé [...] et que le bibliothécaire, à plusieurs reprises, visite la bibliothèque afin que s'il trouvait des livres déclassés, ils les remette à leur place »<sup>13</sup>.

Chez leurs confrères déchaussés, les constitutions ajoutent à l'obligation de séparer les livres par discipline dans des armoires distinctes, celle de tenir un inventaire rendant compte de ce classement<sup>14</sup>. La rédaction et la bonne tenue d'un catalogue sont exigées dans la totalité des ordres. Les constitutions des tiercelins prescrivent ainsi, dès 1626, que le bibliothécaire dresse deux inventaires, l'un pour être présenté au Discret, l'autre pour être déposé aux archives<sup>15</sup>.

La vocation du catalogue est particulièrement explicite chez les minimes de Calais, qui ont dressé en 1749 un *index* où les livres sont ventilés méthodiquement « par faculté [classe], pour la commodité des visites et pour l'utilité des étudiants »<sup>16</sup>. Le catalogue est d'abord un instrument de gestion avant d'être un outil intellectuel et documentaire. Il dresse un état des biens du couvent, de même qu'il existe un inventaire de la sacristie par exemple. Le bibliothécaire des minimes d'Avignon, en 1690, rappelle d'ailleurs dans son registre la menace d'excommunication qui plane sur ceux qui déroberaient des livres<sup>17</sup>. Les carmes de Bayonne, en 1668, inscrivent dans le même registre le catalogue de la bibliothèque, un état des dettes du couvent, l'inventaire de la sacristie et celui des chambres et dortoir<sup>18</sup>. Un bibliothécaire, chez les capucins d'Orléans, a noté pour mémoire sur la page de garde une petite liste de livres à vendre, d'autres à relier, et des livres dispersés dans les chambres des religieux afin de songer à les réclamer le moment venu<sup>19</sup>. Il n'est pas rare que ces registres portent la marque de récolements, visibles par des mentions marginales, des croix et des coches montrant de fréquentes vérifications. Il s'agit donc bien d'un document administratif. De plus, le catalogue permet aux visiteurs d'apprécier la conformité des livres avec l'orthodoxie catholique. Ces visites périodiques, dont le procès-verbal est rapporté à la fin des

---

<sup>12</sup> *Constitutiones ordinis fratrum eremitarum Sancti Augustini*, Rome, 1686, p. 443. Nous traduisons.

<sup>13</sup> *Statuta seu constitutiones...*, *op. cit.*, II, 11, 4. Nous traduisons.

<sup>14</sup> *Instructiones fratrum discalceatorum congregationis S. Eliae...*, Rome, 1693, p. 143.

<sup>15</sup> *Regula et constitutiones generales Fratrum tertii ordinis Sancti Francisci*, Paris, 1626, p. 41.

<sup>16</sup> Minimes de Calais, 1749. Pour les références complètes des documents sur lesquels se fonde cette étude, voir la liste en annexe.

<sup>17</sup> Minimes d'Avignon, 1690, fol. 112.

<sup>18</sup> Carmes de Bayonne, 1668.

<sup>19</sup> Capucins d'Orléans, 1715.

registres, témoigne de l'adéquation entre l'énumération des livres et leur disposition spatiale. Au couvent des minimes de Bassing, le provincial Jean-Georges Perlingue dit avoir trouvé dans la bibliothèque en 1744 les livres convenablement rangés, c'est-à-dire dans l'ordre où ils étaient mentionnés dans le catalogue<sup>20</sup>. Cette adéquation ne peut être mise en doute quand il précise les cotes des ouvrages. En cela le catalogue est une sorte de « géométral » où le plan de classement « suggère des contiguïtés, des proximités, des passages et des parcours »<sup>21</sup>.

C'est seulement en dernier lieu que ce registre doit rendre service au lecteur. La bibliothèque d'un couvent mendiant est en effet généralement fermée aux religieux et seuls le supérieur et le bibliothécaire, quand ce n'est pas la même personne, y pénètrent<sup>22</sup>. Quand ces catalogues sont précédés ou suivis de consignes et d'éclaircissements méthodologiques, c'est surtout à l'usage d'un successeur, et non des lecteurs. Au couvent augustin de Blanc-en-Berry, en 1749, le bibliothécaire termine son « avertissement » en expliquant qu'il a rédigé cette note en français, car « quoique le latin soit de tous les pays, il ne plaît cependant pas à tous les hommes et auroit pu occasionner dans la suite quelque méprise, qu'il sera plus facile d'éviter à tous ceux qui pourront estre chargés de la bibliothèque »<sup>23</sup>.

Des instructions précises de catalogographie sont parfois fournies aux bibliothécaires. Les cordeliers, en 1668, adoptent les prescriptions des *Règles communes et particulières des Mauristes* (1663) touchant la gestion de la bibliothèque, reprenant mot pour mot le texte bénédictin dans leur *Directoire uniforme*<sup>24</sup>. Le catalogue systématique ou par matière doit reprendre avec exactitude les intitulés de chaque classe bibliographique et, sous chacune de ces classes, énumérer les livres dans l'ordre où ils se présentent dans les rayons. C'est donc par son inscription au catalogue que le livre prend place dans la bibliothèque, en s'insérant dans cette construction intellectuelle *a priori* que constitue le classement. Il devient ainsi l'élément d'un tout.

Le catalogue est donc mis à jour par le bibliothécaire, qui le reçoit au moment d'entrer en fonction. Il peut aussi juger nécessaire d'en dresser un nouveau, pour peu qu'il éprouve la nécessité d'appréhender un fonds qui, à la suite de modifications, lui échappe quelque peu. Dans sa tournée de 1788, le provincial des augustins Charles Munier demande aux religieux de Nancy et de Rennes de rédiger un nouvel inventaire, car dans ces deux couvents, le local de la bibliothèque est en cours de réfection et les livres sont dans le plus complet désordre<sup>25</sup>. Un don venant accroître notablement le fonds peut aussi être le prétexte à la confection d'un nouvel inventaire. Les dominicains de Quingey reçoivent ainsi, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les livres du P. Claude Tyrode, prédicateur et confesseur des dominicains de Poissy, et l'intégration de ces volumes les oblige à dresser un nouveau catalogue<sup>26</sup>. Celui-ci est par conséquent le témoin des dynamiques qui transforment la bibliothèque, ou des événements qui la mettent en péril. Chez les capucins de Saint-Dié, c'est après l'incendie qui a détruit la bibliothèque, en 1757, qu'on rédige un nouveau catalogue, le temps de former une nouvelle

---

<sup>20</sup> Minimes de Bassing, 1714.

<sup>21</sup> J. PEIFFER et R.-J. SECKEL, « Le géométral de la bibliothèque ou comment l'espace détermine la conception du catalogue », *Le catalogue, Revue de la Bibliothèque Nationale de France*, 9 (2001), p. 52.

<sup>22</sup> Sur la réglementation des bibliothèques, voir F. HENRYOT, *Livres et lecteurs...*, *op. cit.*

<sup>23</sup> Augustins du Blanc-en-Berry, 1749, p. VI.

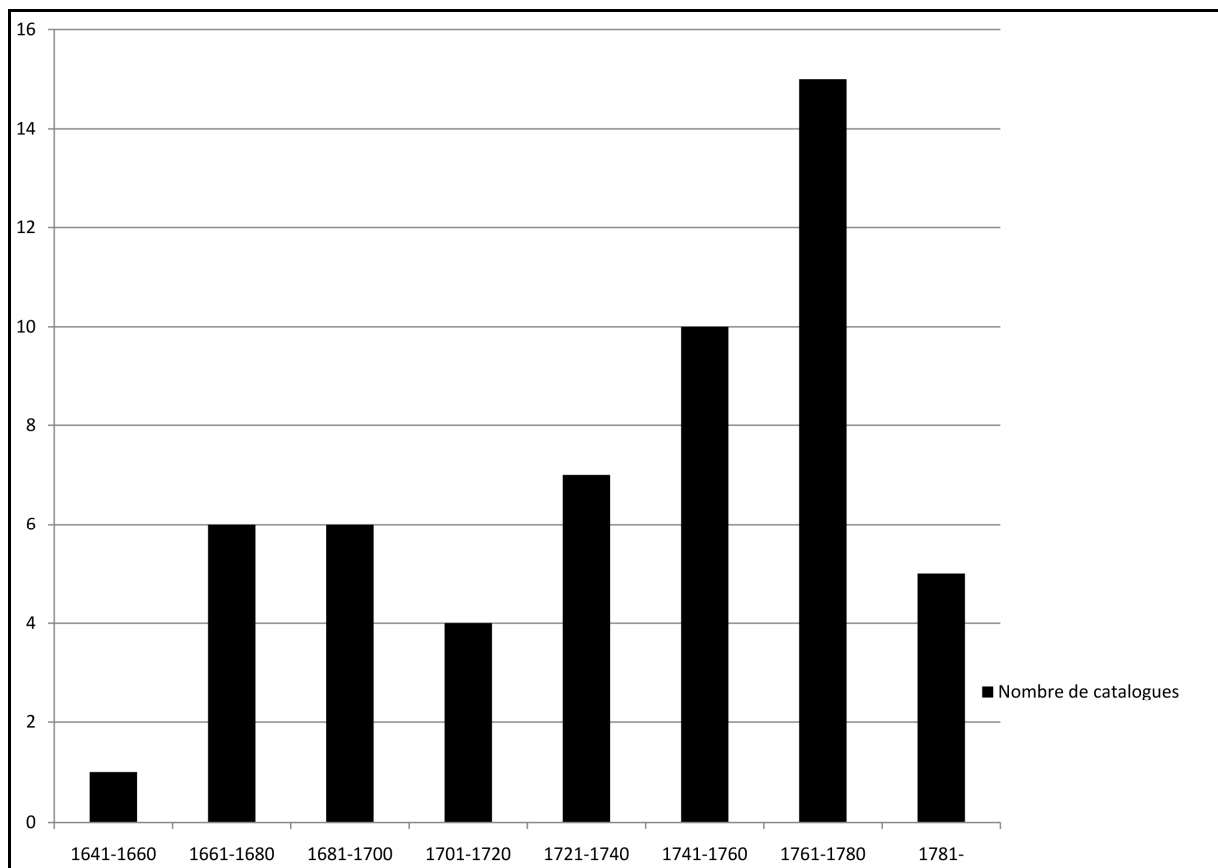
<sup>24</sup> *Directoire uniforme ou journal commun des officiers de chaque convent de religieux cordeliers Reformez...*, Paris, 1668, p. 73-76.

<sup>25</sup> Augustins de Nancy, 1764 ; Augustins de Rennes, 1748.

<sup>26</sup> Dominicains de Quingey, XVIII<sup>e</sup> siècle.

collection<sup>27</sup>. Il suffit qu'une forte personnalité, gourmande en livres, telle le P. Donat chez les tiercelins de Nancy, s'installe au couvent pour qu'un besoin de changement se fasse sentir. Nommé gardien du couvent en 1665, aussitôt chargé personnellement de la bibliothèque, il l'enrichit considérablement et rédige lui-même un nouveau catalogue à la fin des années 1660<sup>28</sup>. Il s'agit encore, parfois, de remédier à un désordre préexistant. Chez les minimes de Vézelize, le provincial lui-même, à qui on n'avait pu présenter d'inventaire lors de sa visite en 1657, avait réclamé qu'il en fût dressé un de toute urgence – ce que les religieux ne firent pas, prétextant des travaux plus urgents, notamment les foins et les moissons<sup>29</sup>.

### Document 1. Répartition chronologique des catalogues



Suite à ces injonctions, et au fil des hasards de la conservation<sup>30</sup>, 53 catalogues documentent aujourd'hui les bibliothèques conventuelles françaises<sup>31</sup>. Leur répartition

<sup>27</sup> Capucins de Saint-Dié, 1780.

<sup>28</sup> Tiercelins de Nancy, XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>29</sup> Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, H 1081 : *Etats de maison*, 1658, note du P. Vallin, vicaire, à son successeur.

<sup>30</sup> Certains de ces inventaires ont existé puis disparu, comme celui des minimes de Verdun, que les commissaires visitant le couvent en 1790 déclarèrent avoir vu : « il nous a été présenté le catalogue des livres y contenus intitulé *Catalogus omnium voluminum qua in bibliotheca Minimorum Virdunensium continentur* distribué par lettres alphabétiques et par ordre des matières, avec un index, 232 pages in-folio » - introuvable aujourd'hui.

<sup>31</sup> Cette étude s'appuie sur l'analyse des catalogues rédigés sous l'Ancien Régime par les religieux, à leur usage. Nous n'avons pas exploré les inventaires dressés à la Révolution, même si ceux-ci témoignent fréquemment des anciens plans de classement utilisés par les religieux. Nous avons consulté systématiquement les documents signalés par le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France* pour les Bibliothèques municipales, et effectué trois

chronologique (document 1) fait la part belle au XVIII<sup>e</sup> siècle (41 documents), avec une augmentation croissante du nombre d'inventaires après 1700 et un ensemble intéressant de 9 documents rédigés dans la seule décennie 1770. Cette répartition tient sans doute, essentiellement, à leurs conditions de conservation, les catalogues anciens étant détruits dès qu'un nouveau était rédigé. On dispose cependant d'états successifs pour les collections des couvents des minimes de Bonsecours, d'Avignon et de Nancy, des carmes déchaux de Lyon et des capucins d'Orléans, ce qui permet de cerner l'évolution des pratiques classificatoires.

Des consignes assez strictes ont dû présider à la rédaction des catalogues, car les dénominations sont assez homogènes : chez les minimes, le terme consacré est l'*index*<sup>32</sup>, chez les capucins, les récollets, les cordeliers et les augustins, le *catalogus*. Les deux termes ne renvoient pas aux mêmes usages : l'*index* est un simple outil de repérage, sans guère de précision, tandis que le *catalogue* suppose des procédés bibliographiques plus élaborés, où chaque ouvrage est décrit dans sa singularité. De fait, chez les minimes, les inventaires sont extrêmement peu loquaces sur les données d'édition, lieu, année, imprimeur, tandis que les catalogues les mentionnent systématiquement. L'*index* suggère une conception utilitaire de la bibliothèque chez les minimes ; tandis que dans les autres ordres, le livre est davantage considéré comme une source d'érudition. Les capucins d'Orléans font ainsi suivre le catalogue systématique dressé en 1783 d'un index des auteurs, avec les pages auxquelles se reporter pour les retrouver dans l'ordre des matières<sup>33</sup>, afin de faciliter la consultation des ouvrages, puisqu'un auteur peut avoir écrit plusieurs livres relevant de différentes rubriques. Ce type d'annexe n'apparaît qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme si les bibliothécaires cherchaient moins à produire des justifications de leur orthodoxie, selon la conception primitive du catalogue, qu'à se mettre à la place du lecteur cherchant un livre dans les rayonnages.

Le catalogue des capucins de Dieuze s'ouvre sur une table intitulée « *litterae sequentes designant diversas classes auctorum in hoc catalogo citatorum* » (document 2). Quinze lettres de l'alphabet suivent, introduisant un sujet. Ce sommaire du catalogue, ainsi placé en exergue, a une autre fonction que de faciliter l'utilisation du catalogue : il est une carte, et du catalogue, et de la bibliothèque, un « guide pour mener aux livres »<sup>34</sup>.

---

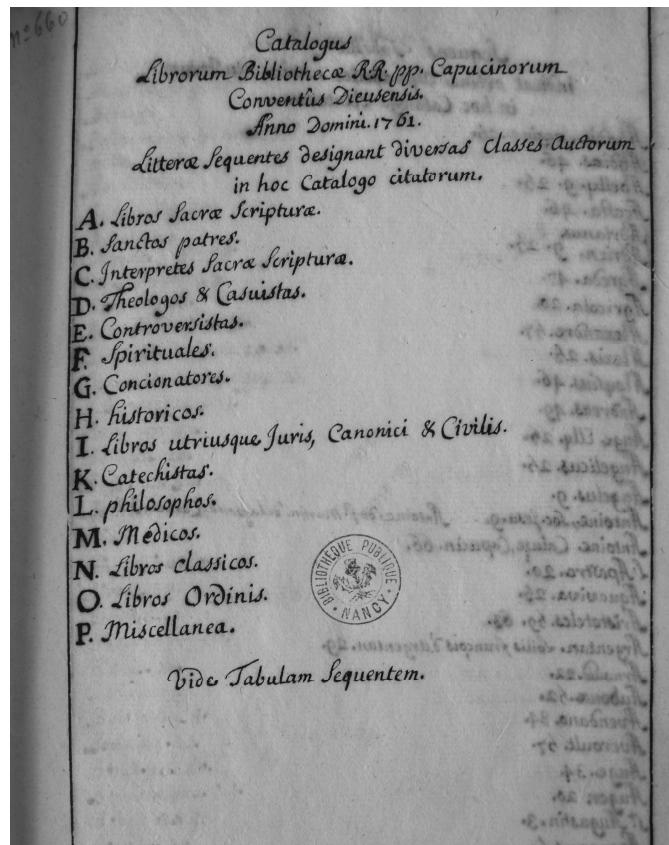
sondages exhaustifs dans les archives départementales : en Lorraine, en Rhône-Alpes et en Bourgogne. Nous avons écarté les catalogues des couvents parisiens, déjà étudiés. Ces catalogues se répartissent comme suit : 4 pour les dominicains ; 5 pour les cordeliers, 4 pour les récollets, 7 pour les capucins, 1 pour les tertiaires réguliers, 6 pour les carmes déchaussés, 4 pour les grands carmes, 4 pour les augustins, 18 pour les minimes. Je tiens à remercier Mme A.-M. Arnoux de la Bibliothèque municipale d'Angoulême pour m'avoir communiqué gracieusement des clichés d'un document.

<sup>32</sup> En dehors des documents signalés par le *CGM*, on pourrait multiplier les exemples : au couvent de Blaye, en Gironde, les commissaires se font remettre par les religieux leur catalogue, intitulé *Index librorum Bibliothecae fratrum minorum conventus Blaviensis, an. MDCCCLII* (renseignement amicalement fourni par Valérie Malabirade, Université Bordeaux 3).

<sup>33</sup> Capucins d'Orléans, 1783.

<sup>34</sup> P. NELLES, « L'érudition classique et les bibliothèques de Paris au XVII<sup>e</sup> siècle. Étude de catalogage et de classification », *Revue Française d'Histoire du livre*, 104-105 (1999), p. 227-252, ici p. 234.

**Document 2. Table du *catalogus librorum bibliothecae RR PP capucinatorum conventus Dieusensis*, 1761 (B.M. Nancy : ms. 1073(660)).**



**Document 3. Aspect général du catalogue des capucins de Dijon  
(A.D. Côte d'Or, 68H / R 1006)**





Dans d'autres bibliothèques, comme chez les capucins de Dijon ou les minimes d'Avignon, le rebord des pages a été découpé de sorte à figurer des onglets sur lesquels sont reportés les intitulés des grandes rubriques, permettant d'embrasser en un coup d'œil l'ensemble du plan de classement et de simplifier la consultation du registre (document 3). L'intention ici n'est pas seulement de cataloguer les livres, mais de désigner au lecteur des champs d'étude. D'ailleurs, lorsqu'un ouvrage pourrait appartenir à plusieurs classes, il figure non seulement dans la section dans laquelle il est physiquement rangé, mais aussi, sous forme de reports, dans les sections apparentées. C'est ainsi que procède le P. Donat au couvent des tiercelins de Nancy à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : à la fin de la rubrique consacrée à la théologie et à la dévotion mariales, il indique :

« il y a aussi plusieurs homélies de S. Joseph et tomes de Carthagène portés en ce présent titre de la Vierge et de S. Joseph. *Item*, plusieurs grandes remarques dudit saint époux autour de pièces morales sur les chapitres de S. Matthieu, marqués cy-dessus au titre des expositions et interprètes de la Ste Ecriture, page 8 »<sup>35</sup>.

Le P. Donat témoigne ainsi du caractère profondément arbitraire de toute classification. En l'absence d'indications sur le mobilier utilisé pour disposer les livres, il n'est pas certain que ce recours aux lettres de l'alphabet, adopté par une majorité de bibliothèques, soit une référence à des armoires, comme c'était le cas au Moyen Âge : ces lettres sont probablement indépendantes des meubles qui abritent les livres, elles désignent une rubrique intellectuelle tout à fait abstraite par laquelle se manifeste l'ordre privilégié pour le rangement des livres. Chez les cordeliers de Caen, par exemple, l'« état et description générale des livres » montre bien que l'espace de la bibliothèque ne se plie pas à l'architecture retenue pour classer les livres et que pour des raisons pragmatiques de format ou de longueur des étagères, les livres d'une même classe thématique ne sont pas nécessairement rangés sur la même tablette<sup>36</sup>. Le catalogue permet alors de restituer l'ordre logique des ouvrages.

## Ordres et désordres

« Il importe de sçavoir sous quel titre il faut placer les livres. Rien de plus confus et de plus mal assorti dans une bibliothèque, que de trouver par exemple parmi les anciens pères des livres moraux de notre siècle, comme les essais de morale qu'on avoit rangé cy devant entre les Pères in-12<sup>o</sup> », écrit le bibliothécaire des augustins de Blanc-en-Berry en 1749. L'ordre qui règne dans ces bibliothèques est tout relatif. L'effort de classement, induisant à la fois la volonté de reconstituer l'unité du savoir et celle de le rendre accessible<sup>37</sup>, n'a pas toujours abouti à des catégorisations fines ou bien distinctes et les bibliothécaires à l'œuvre n'ont pas forcément su « mettre en contexte les livres et les lecteurs » ni « produire du sens dans la mise en espace des collections »<sup>38</sup>, à travers des armatures conceptuelles solides. On peut distinguer quatre degrés dans le soin mis à classer les livres.

---

<sup>35</sup> Tiercelins de Nancy, XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>36</sup> Cordeliers de Caen, 1777.

<sup>37</sup> R. SCHAER, *Tous les savoirs du monde : encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1996, p. 16.

<sup>38</sup> F. LEBERTOIS, *L'accès au savoir : la classification, les pôles documentaires et l'interdisciplinarité à la croisée des chemins*, mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, ENSSIB, 2005, p. 62, 67.

D'abord, six collections sont disposées à tort et à travers dans les rayonnages. Chez les dominicains de Montmélian<sup>39</sup>, l'énumération des titres est faite sans intégration dans des rubriques thématiques, même si certains livres sont vaguement regroupés (les bibles sont ensemble, les théologiens également). Chez les cordeliers de l'Observance de Lyon, le désordre est plus sensible encore car le catalogue, purement topographique, se contente d'annoncer les titres par ordre d'apparition sur les 81 rayonnages que compte la bibliothèque, sans faire apparaître aucune ligne directrice ou ensemble cohérent<sup>40</sup>. Chez les dominicains de Quingey, enfin, le profane et le religieux ne sont même pas distingués : des livres de voyages et d'histoire sont énumérés au milieu des ouvrages de spiritualité<sup>41</sup>.

En second lieu, malgré un effort visible pour distinguer les ouvrages selon leur thème, dans 14 cas, le bibliothécaire a aussi éprouvé des difficultés à définir précisément le critère qui rassemble une catégorie de livres. Chez les minimes de Dieuze, le catalogue de 1766 fonctionne selon une répartition par sujet, chaque sujet étant introduit par une lettre, mais sans intitulé<sup>42</sup>. Il n'est pas aisé de retrouver l'idée directrice de chaque rubrique, leur contenu étant assez hétérogène. Sous la lettre D, par exemple, on trouve aussi bien des sermonnaires que des manuels de théologie morale, tandis que la lettre E mélange l'histoire et le droit. Chez les minimes de Lunéville, le classement par lettre a été retenu et chaque lettre est associée à un thème ; mais celui-ci varie selon le format, ce qui rend toute recherche assez complexe (Document 4)<sup>43</sup>.

#### Document 4. Plan de classement de la bibliothèque des minimes de Lunéville

Lettre	In-folio	In-4°	In-8°
<b>A</b>	Biblia Sacra	Biblia Sacra	Biblia Sacra
<b>B</b>	Ex positores	Ex positores	Ex positores
<b>C</b>	Theologi scolastici	Theologi scolastici	Theologi scolastici
<b>D</b>	Casuistae	Fidei defensores	Casuistae
<b>E</b>	Fidei defensores	Scriptores sacri	Fidei defensores
<b>F</b>	Scriptores sacri	Libri spirituales	Concionatores
<b>G</b>	Concionatores	Historici prophani	Libri spirituales
<b>H</b>	Libri spirituales	Medici	Historici prophani
<b>I</b>	Historici prophani	Humanistae	Humanistae
<b>L</b>	Humanistae	Juris doctores	Juris doctores
<b>M</b>	Juris doctores	Philosophi	Philosophi
<b>N</b>	-	-	Medici

Ainsi, le religieux cherchant un livre d'histoire devait prospecter dans la série I des in-folio, la série G des in-4° et la série H des in-8°, ce qui compliquait à la fois la recherche d'un livre et son rangement. Cette classification incommode ne semble pas indisposer les minimes en général : on note la même absence de concordance des lettres entre les formats chez les minimes de Saint-Mihiel, de Stenay et de Rennes<sup>44</sup>.

<sup>39</sup> Dominicains de Montmélian, 1760.

<sup>40</sup> Cordeliers de Lyon, 1764.

<sup>41</sup> Dominicains de Quingey, XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>42</sup> Minimes de Dieuze, 1766.

<sup>43</sup> Minimes de Lunéville, 1740.

<sup>44</sup> Minimes de Saint-Mihiel, 1723 ; Minimes de Stenay, 1777 ; Minimes de Rennes, 1768.

Une troisième catégorie de bibliothèques (25 cas, soit près de la moitié des documents étudiés) présente un ordre satisfaisant : les sections sont bien distinctes et procèdent d'une véritable observation de ce que la bibliothèque possède et d'une réflexion sur la manière de répartir les ouvrages en rapprochant ceux qui traitent du même sujet ou sont susceptibles d'être utilisés ensemble, avec un nombre variable de sections selon l'ampleur de la collection et la diversité des matières traitées. Les bibliothèques possèdent en moyenne 19 classes bibliographiques, ce qui est assez considérable. Celle des augustins du Blanc-en-Berry en est représentative, avec dix-neuf sections bien identifiées, des *Libri sacri* aux *Libri prohibiti*. Les ouvrages se trouvent effectivement dans la rubrique où ils doivent figurer<sup>45</sup>.

Il existe enfin huit bibliothèques où l'ordre des livres est plus élaboré, reposant sur un principe d'emboîtement, du général au particulier. Le bibliothécaire des minimes de Marseille se figure ainsi son entreprise de reclassement des livres en 1776 : le classement est « tel le tronc d'un arbre déployé en de nombreux rameaux verdoyants »<sup>46</sup>. Cette pratique est assez rare jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais elle est déjà perceptible chez les récollets d'Orléans en 1644. Le bibliothécaire à l'œuvre dans ce couvent a non seulement subdivisé la rubrique des *Expositores* de la Bible en fonction des livres bibliques, de la Genèse à l'Apocalypse afin, sans doute, de faciliter de travail du prédicateur en quête de commentaire d'un passage particulier des Écritures, mais il a aussi tenté d'inventer une typologie des théologiens, en distinguant « ceux qui ont écrit selon l'ordre des sentences » (les commentateurs de Pierre Lombard principalement), « ceux qui ont écrit sur la Somme de saint Thomas docteur angélique », « ceux qui ont écrit soit sur les quatre livres des sentences, soit sur la somme de saint Thomas ». Les sermons, enfin, sont dissociés selon qu'ils concernent l'Avent, le Carême, les Octaves ou les dimanches et fêtes particulières<sup>47</sup>. Un siècle plus tard, les minimes de Boulogne font preuve d'un même réflexe d'affinement des catégories bibliographiques traditionnelles : les Pères de l'Église sont classés dans des sous-rubriques chronologiques, du I<sup>er</sup> au XII<sup>e</sup> siècle ; les *Mathematici* sont divisés en *Arithmetica*, *Astronomica* et *Geographica* ; les *Philosophi* sont divisés en *partes* : *Logica*, *Physica*, *Metaphysica*. À en croire les visiteurs provinciaux, ce classement a été particulièrement bien observé : en 1778, le provincial François Hubert note encore que les ouvrages sont « *ordine perfecto* »<sup>48</sup>. Cette hiérarchisation des ouvrages suppose aussi l'élaboration, même rudimentaire, d'une typologie préalable, exercice que ces religieux ont visiblement effectué. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, quelques bibliothécaires bien informés des pratiques classificatoires en vigueur dans la librairie ont adopté le classement dit « des Libraires de Paris », ce qui suggère la lecture de manuels de bibliothéconomie ou celle de catalogues de ventes, qui respectent généralement ce classement. Les grands carmes des Terreaux, à Lyon, qui disposent précisément d'une sous-section « Bibliographies » renfermant 9 titres, ont choisi ce système, et les intitulés des rubriques montrent qu'ils se sont parfaitement approprié ce classement : l'emploi de l'expression « théologie hétérodoxe » comme sous-section de la Théologie, en lieu et place des traditionnels « *Libri prohibiti* » évoqués par les constitutions et placés en fin de classement, en témoigne<sup>49</sup>. Cette précision n'est pas sans confiner à l'absurde : les capucins d'Orléans, révisant leur classement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ont choisi une architecture tellement

---

<sup>45</sup> Augustins du Blanc-en-Berry, 1749.

<sup>46</sup> Minimes de Marseille, 1776, *Prooimion*. Nous traduisons.

<sup>47</sup> Récollets d'Orléans, 1644.

<sup>48</sup> Minimes de Boulogne-sur-Mer, 1757.

<sup>49</sup> Carmes de Lyon, XVIII<sup>e</sup> siècle.

détaillée, avec une subdivision des sections jusqu'à une profondeur de trois niveaux, que certaines classes ne recensent qu'un ou deux titres. La jurisprudence, par exemple, contient une sous-section de droit civil, qui se divise elle-même en « Droit des romains » et « Droit françois », ce dernier comportant à son tour huit subdivisions<sup>50</sup>.

Ces ordres et désordres s'expliquent de différentes manières. La taille de la collection, selon qu'elle est importante ou non, ne rend pas toujours nécessaire un ordre rigoureux. Mais surtout, les mendiants ne sont visiblement pas familiers des outils que l'édition met à la disposition des amateurs de livres depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Les bibliographies, les traités sur les bibliothèques sont souvent méconnus, hormis dans les couvents des villes, à Lyon, à Marseille, à Caen, à Nancy, à Rennes par exemple. Ces couvents ont été les seuls à s'intéresser aux collections ecclésiastiques ou profanes de leur temps. En ce domaine, l'écart est grand entre la curiosité quasi professionnelle des maisons monastiques, bénédictines ou prémontrées, disposant fréquemment d'ouvrages de bibliologie<sup>51</sup>, et l'amateurisme des mendiants, ignorant ces ouvrages. Cette indifférence à la normalisation naissante des usages de la bibliothèque est certes le signe d'une certaine incompétence, mais elle montre peut-être aussi l'impossibilité pour ces religieux de se reconnaître dans un classement *a priori* né hors de leur collection et qui ne s'y adapte pas. Il leur restait donc à réfléchir par eux-mêmes, laborieusement, sans modèle rigoureux, sur la manière la plus judicieuse de classer les livres, en inventant des catégories favorisant des usages du livre bien identifiés. Le bibliothécaire anonyme chargé de refondre l'inventaire du couvent des augustins de Nancy, quoique confronté à une collection assez restreinte, a réfléchi longuement à la mise en œuvre d'un nouveau classement. Il s'en explique ainsi en guise d'avertissement<sup>52</sup> :

« Pour mettre un ordre convenable dans ce catalogue qui n'étoit pas dans l'ancien, il a fallu faire beaucoup de transpositions de livres d'une classe où ils n'étoient pas bien placés, dans une autre qui leur convînt. C'est pourquoi il est bon de prévenir qu'on ne devra pas être surpris, si en voulant confronter ce nouveau avec l'ancien, on ne trouve pas certains livres dans le rang qu'ils occupoient auparavant. On s'est attaché dans le nouveau à porter les noms des auteurs de chaque livre avec les lieux et les dattes de leur édition, afin que, si quelques uns venoient à être égarés, soit par prêt, ou autrement, il fut plus facile de les reconnoitre ».

Ce bibliothécaire a fait l'effort de se mettre dans la situation de l'utilisateur de son catalogue, qui pouvait faire une recherche thématique ou alphabétique. Les tâtonnements sont tout aussi révélateurs de la réflexion menée en bibliothéconomie. Les minimes de la même ville expérimentent différents plans de classement au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle (document 5) avant de fixer leur choix sur celui qui leur paraît le plus conforme à leur usage des livres et à leur représentation de « l'arbre du savoir ».

---

<sup>50</sup> Capucins d'Orléans, 1783.

<sup>51</sup> Par exemple, chez les bénédictins de Moyenmoûtier, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, une rubrique du catalogue est consacrée aux « *Bibliothecarii* », c'est-à-dire aux ouvrages sur la gestion des bibliothèques ; elle comprend 419 volumes (B.M. Épinal : ms. 4).

<sup>52</sup> Augustins de Nancy, 1764, fol. 1.

### Document 5. Évolution du cadre de classement chez les minimes de Nancy, 1738-1756

Lettre	1738	[Date inconnue ; av. 1751]	1756
<b>A</b>	Biblia sacra et ipsorum interpretes	Scriptura sacra	Scriptura sacra
<b>B</b>	[Pères de l'Eglise]	Sacri interpretes	Sacri interpretes
<b>C</b>	[Conciles Droit civil et canon]	Sancti Patres	Sancti patres
<b>D</b>	[Théologiens]	Jus utrumque	Jus utrumque
<b>E</b>	[Prédication]	Theologi	Theologi
<b>F</b>	[Dévotion]	Concionatores	Concionatores
<b>G</b>	[Philosophie]	-	Libri ascetici
<b>H</b>	[Sciences]	-	Philosophi
<b>I</b>	-	-	Medici
<b>L</b>	[Histoire ecclésiastique]	-	Cosmographi
<b>M</b>	[Histoire profane]	-	Mathematici
<b>N</b>	[Belles-Lettres]	-	Mechanici
<b>O</b>	[Dictionnaires]	-	Historici sacri
<b>P</b>	-	-	Historici profani
<b>Q</b>	-	-	Dictionaria
<b>R</b>	-	-	Poetae
<b>S</b>	-	-	Grammatici, rhetores et oratores
<b>T</b>	-	-	Libri miscellanei
<b>V</b>	-	-	Libri rituales
<b>X</b>	-	-	Libri prohibiti

Les provinciaux en visite n'avaient pas manqué de formuler de sévères observations devant le désordre régnant à la bibliothèque, à plusieurs reprises à partir de 1742. En 1751, ils réclament encore un nouveau catalogue et, celui-ci se faisant attendre, ils insistent avec une certaine exaspération dans les années suivantes : « nous demandons encore et encore un nouvel index » écrivent-ils en 1754. En 1756, ils sont enfin exaucés. Les religieux ont reconstruit complètement l'architecture intellectuelle de leur bibliothèque. Le plan intermédiaire est resté à l'état d'ébauche. Les rubriques font progressivement l'objet d'une dénomination, qui manque en 1738 (les catégories sont introduites par des lettres, mais pas par des intitulés ; nous les avons ici reconstitués). Ce tâtonnement va dans le sens d'un plan de classement affiné, où les sections prennent progressivement leur autonomie les unes par rapport aux autres. Les Bibles et leurs interprètes, par exemple, sont finalement distingués. Cette rigueur est particulièrement sensible dans les disciplines scientifiques, pour lesquelles une seule rubrique originelle finit par être divisée en trois sections ; elle témoigne d'un intérêt accru pour ces savoirs au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Surtout, le bibliothécaire a pris le temps de mieux connaître la collection à ranger avant d'élaborer son cadre de classement : la faible progression du nombre de livres entre 1738 et 1756, en effet, ne suffit pas à expliquer les dédoublements de rubriques.

Les minimes de Bonsecours, près de Nancy, semblent plus embarrassés encore. Il leur a fallu quatre tentatives avant d'arriver à un cadre satisfaisant (document 6), et encore, il arrive fréquemment que les ouvrages ne soient pas rangés là où on les attend.

### Document 6. Évolution du cadre de classement des minimes de Bonsecours (1682-1732)

Lettre	1682	[1698]	[1715]	1723 et 1732
		Libri in-folio	Libri in-folio	Libri in-folio
<b>A</b>	Scriptura sacra	Scriptura sacra	Libri spirituales	Libri spirituales
<b>B</b>	Libri spirituales	Libri spirituales	Concionatores	Concionatores
<b>C</b>	Concionatores	Concionatores	Concilia et Juristae	Concilia et Juristae
<b>D</b>	Concilia	Concilia et Juristae	Scriptura sacra	Scriptura sacra
<b>E</b>	Libri juris canonici	Theologi	Theologi	Theologi
<b>F</b>	Theologi scolastica	Casuistae	Casuistae	Casuistae
<b>G</b>	Libri morales	Historici	Philosophi	Philosophi
<b>H</b>	Casuistae	Politici, oratores et humanistae	Medici	Medici
<b>I</b>	Historici sacri	Philosophi	Historici	Historici
<b>L</b>	Historici profani	Medici	Politici, oratores et humanistae	Politici authores et humanistae
<b>M</b>	Libri philosophici	[sans nom]	[sans nom : sciences]	[sans nom : sciences]
<b>N</b>			[sans nom : dictionnaires]	[sans nom : dictionnaires]

Trois étapes ont donc été nécessaires avant de parvenir à ce classement en treize rubriques, la première n'étant thématique, mais matérielle : elle rassemble les ouvrages en grand format. L'évolution de l'architecture conceptuelle de la bibliothèque traduit une grande stabilité des disciplines religieuses, dont les religieux ont très tôt délimité les grandes partitions, Écritures, livres de dévotion, sommes dogmatiques, prédicateurs et casuistes. Dans le même temps, les matières profanes connaissent un flottement qui dit au contraire la difficulté de leur faire une place dans l'horizon intellectuel du couvent. Le classement est globalement simplifié, le droit canon et les conciles étant finalement réunis, de même que les deux branches de l'histoire, profane et ecclésiastique. Les Lettres font leur apparition, sous un intitulé vague, renvoyant aux civilités, aux orateurs et aux polygraphes. La médecine s'affranchit enfin de la philosophie.

Ces catalogues témoignent aussi de la rapidité des changements qui affectent le classement des livres : en une dizaine d'années à peine, l'ordre des livres est totalement recomposé, et les ouvrages, redistribués selon d'autres critères dans l'espace de la bibliothèque. En ce milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les mendiants semblent pris d'une fièvre classificatrice, précisément au moment où l'accroissement de leurs bibliothèques diminue quantitativement et se replie sur des livres d'occasion, imprimés au siècle précédent<sup>53</sup>. Le catalogage et le classement ont pétrifié les catégories jugées utiles aux religieux, et celles-là seulement ont été enrichies à partir d'ouvrages anciens, les livres relevant d'autres champs du savoir ne pouvant plus trouver leur place dans la collection.

<sup>53</sup> F. HENRYOT, *Livres et lecteurs...*, op. cit.

## Les grandes divisions du savoir

Les plans de classement sont dans l'ensemble extrêmement détaillés. Ils font tous référence à une même tradition bibliographique<sup>54</sup> qui dépasse largement le seul univers mendiant, et qui fait la part belle à la théologie et au droit, comme le recommandent les traités sur l'art de constituer et de ranger les bibliothèques tout au long de l'époque moderne<sup>55</sup>. C'est à la théologie que sont toujours consacrées les premières rubriques ; celle-ci irrigue en outre les disciplines juridiques, en distinguant les droits civil et canon. Elle introduit une dichotomie au cœur de l'histoire, isolant l'histoire ecclésiastique de l'histoire profane. Signe de cette déférence au sacré et de toutes ses implications intellectuelles, les plans de classement les plus simplifiés, comme celui des minimes d'Ornans en Franche-Comté, qui ne comprend que onze rubriques, dissocient seulement les disciplines religieuses (les Écritures et leurs commentaires, la théologie, les sermons, les livres de piété, l'histoire ecclésiastique) tandis que les sujets profanes ne comportent chacun qu'une section : « *Philosophi & Medici* », « *Grammatici & Poetae* »<sup>56</sup>.

Il se dégage ainsi un modèle supportant de nombreuses variations qui ne le remettent pas véritablement en cause, et qu'on peut résumer ainsi :

<p><b>THEOLOGIE</b> <i>Bibles</i> <i>Interprètes</i> <i>Saints Pères</i> <i>Théologie [dogmatique, morale]</i> <i>Controverse</i> <i>Prédication</i></p> <p><b>JURISPRUDENCE</b> <i>Conciles, droit canon</i> <i>Droit civil</i></p> <p><b>HISTOIRE</b> <i>Histoire ecclésiastique</i> <i>Histoire profane</i></p> <p><b>SCIENCES</b> <i>Philosophie</i> <i>Sciences [médecine ; autres]</i></p> <p><b>BELLES-LETTRES</b> <i>Rhétorique</i> <i>Poètes</i> <i>Grammaires</i></p> <p><b>MÉLANGES</b> <b>PROHIBÉS</b> <b>[MANUSCRITS]</b></p>
--

<sup>54</sup> Une analyse minutieuse de ces plans de classement repose sur cinq critères : la préséance de rubriques sur d'autres, leur enchaînement et les proximités que cela induit, l'existence d'une éventuelle hiérarchie au sein des différentes sections, enfin les phénomènes de fusion ou au contraire de scission entre certaines classes. Voir L. PORTES, *L'évolution des systèmes de classifications bibliographiques sous l'Ancien Régime*, Mémoire de DEA., ENSSIB, 1991.

<sup>55</sup> Sur cette littérature, voir D. VARRY, « La conservation : émergence d'une discipline », J.-P. Oddos (dir.), *La Conservation, principes et réalités*, Paris, 1995, p. 17-25.

<sup>56</sup> Minimes d'Ornans, 1784.

L'articulation de ces différentes rubriques est symptomatique d'une représentation du monde entièrement fondée sur le sacré. La Théologie<sup>57</sup> vient en tête, déclinée selon les piliers de la tradition, Écritures et leurs interprètes, patristique. Cette pratique est visible dans toutes les bibliothèques, et pas seulement religieuses, depuis le Moyen Âge. Les religieux se sont approprié cet agencement général, sans grand effort puisqu'il était en usage partout, mais parfois maladroitement. La Bible constitue toujours la première rubrique. Les exégètes et les Pères sont parfois inversés, signe peut-être d'une déférence accrue envers la pensée des Pères, avant même les commentateurs de la Bible, qui n'apportent qu'une aide à la compréhension des textes sacrés. Suivent les théologiens, quelle que soit leur spécialité, la scolastique héritée du Moyen Âge, la casuistique repensée au XVI<sup>e</sup> siècle, la polémique née des chocs confessionnels de la Renaissance. Les prédicateurs terminent cette section. Le cheminement proposé à travers la théologie est intéressant car il révèle d'abord un sens pratique, les différentes sections étant consacrées aux diverses tâches des réguliers, confession et administration des sacrements pour la théologie morale, controverse pour la théologie polémique, prédication pour les sermonnaires. Mais il peut se lire aussi dans un sens chronologique, les héritages des différentes époques se superposant par ces rubriques, faisant apparaître successivement l'École, la dispute et l'apostolat militant de la Contre-Réforme. Le classement fait surgir des hiérarchies, une perception de la Tradition qui n'est pas nécessairement celle de l'Église. Les capucins d'Angoulême ont ainsi réservé une section intitulée « *Insignores quidam auctores* » ainsi explicitée : « Ce titre devrait être placé entre les SS Pères et les Théologiens parce que ces auteurs s'ils ne sont pas tout à fait au nombre des SS Pères, méritent rang au dessus des Théologiens tant à raison de leur dignité que de l'étendue des sujets qu'ils traitent »<sup>58</sup>. On y trouve un curieux mélange de théologie, de mystique et d'humanisme avec Bacon, Bona, Cusa, Gerson, Pic de la Mirandole entre autres.

Le droit suit la théologie, à moins qu'il ne soit entremêlé à elle. Les Conciles, troisième pilier de la foi, se trouvent en effet à la frontière entre le droit canon et la théologie et il est fréquent qu'une section de droit canon vienne s'intercaler entre les commentateurs et les théologiens. Les matières juridiques ne sont donc pas parfaitement autonomes, sauf dans les catalogues très élaborés.

L'Histoire et les Sciences suivent ensuite. Ces dernières sont surtout philosophiques et lorsqu'elles se voient attribuer plusieurs sections, la philosophie vient toujours en premier. Les Lettres, bonnes dernières, consistent en une catégorie mal définie à vocation surtout scolaire. Les intitulés l'indiquent bien : *Libros classicos* chez les capucins de Dieuze, *Libri varii* chez les récollets de Lyon, *Scholares* chez les capucins de Sélestat, *Humanistae* dans la plupart des bibliothèques en référence au nom du cycle d'études des collèges, *Grammatici* chez les capucins de Saint-Dié. Les orateurs, poètes, rhéteurs et linguistes sont les vecteurs d'une culture générale profane indispensable mais qui trouve mal sa place dans l'univers régulier, à l'exception des orateurs et des traités de rhétorique, utilisés comme exemples par les prédicateurs. Il s'ensuit souvent une rubrique de « Mélanges » qui sert à ranger des livres de lieux communs, sciences, arts, dictionnaires, bibliographies.

Le cas des *Prohibiti*, toujours rejetés dans les dernières armoires, est particulier. Ils rassemblent les livres que le couvent ne souhaite pas laisser circuler, à cause de leur force reconnue de subversion, ou bien parce que l'Église les a inscrits à l'*Index librorum*

---

<sup>57</sup> On signale par une majuscule le recours à des termes classificatoires.

<sup>58</sup> Capucins d'Angoulême, 1716, fol. 436-439.



*prohibitorum*. Cette « armoire » n'est pas seulement une catégorie bibliographique abstraite, elle a une existence matérielle, puisqu'elle devait être toujours sous clé, voire faire l'objet d'un catalogue séparé<sup>59</sup>.

Cette logique générale, privilégiant les disciplines religieuses, est encore accentuée par des phénomènes ponctuels de scission ou de fusion entre différentes classes. Les scissions profitent surtout à la théologie, qui représente généralement près de la moitié des sections, voire davantage, chez les carmes déchaux de Nancy, les cordeliers de Besançon, les capucins d'Angoulême par exemple. Si les religieux apportent un soin particulier à distinguer les matières religieuses, c'est qu'ils les étudient fréquemment ; ce sont les disciplines dont ils maîtrisent le mieux les marges et les contours, tandis qu'ils sont moins familiers des divisions existant au sein des autres classes.

Ces scissions individualisent quelques catégories au sein des rubriques sacrées. Les « livres d'ordre » sont parfois séparés : règles monastiques, usages liturgiques propres à l'ordre, traités sur les privilèges des religieux, histoires et chroniques des ordres et notamment de celui auquel appartient la maison, mais pas seulement. Dans ce regroupement qui transcende les divisions habituelles entre l'histoire ecclésiastique et le droit canon, il faut voir une interrogation des religieux sur leur identité, la spécificité de leur apostolat, leur place dans la société, mais aussi sur leur passé et sur leur légitimité. C'est le cas chez les tiercelins de Nancy, où la rubrique des *Sacra regularia* vient s'insérer au milieu de la théologie<sup>60</sup>. Chez les capucins de Dieuze et de Saint-Dié, les *Libros ordinis* sont rejetés à la fin<sup>61</sup>, mais c'est aussi une manière de les individualiser.

Signe d'une autre curiosité, ou méfiance, pour un grand débat théologique du temps, les livres pour ou contre le jansénisme font parfois l'objet d'une rubrique particulière. C'est le cas chez les grands carmes de Lyon, où ces volumes prennent place dans une section intitulée « Affaires de l'Église touchant le livre de Jansénius &c » distincte de la « théologie polémique ou de controverse » dont elle n'est même pas jointive<sup>62</sup>.

L'ultime raffinement consiste à différencier les livres, au sein d'une même catégorie, selon des critères formels ou chronologiques. Les sermonnaires, ouvrages parmi les plus répandus dans ces bibliothèques, sont parfois dissociés selon leur langue de rédaction, comme chez les minimes de La Guiche où les *concionatores latini* sont rassemblés en une catégorie distincte des *sermonnaires françois*<sup>63</sup> tandis que ceux de Sélestat, en Alsace, ont préféré distinguer les prédicateurs germanophones en langue vulgaire des auteurs publiant leurs sermons en latin<sup>64</sup>. Cette césure est révélatrice d'une mutation propre à l'éloquence sacrée et d'un pragmatisme avéré à l'égard de ces recueils d'homélies et de panégyriques.

À l'inverse, les Sciences comme les Lettres sont souvent fusionnées en une seule rubrique pour chacune de ces grandes classes. Pour la première, et c'est symptomatique de l'absence de curiosité scientifique des religieux, une seule section de Philosophie rassemble souvent les philosophes, les mathématiciens, l'histoire naturelle, la chimie et

---

<sup>59</sup> F. HENRYOT, « L'Enfer dans le cloître. Les livres interdits dans les maisons religieuses de Lorraine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de l'Est*, 2007, n° 1, p. 141-163.

<sup>60</sup> Tiercelins de Nancy, XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>61</sup> Capucins de Dieuze, 1761 ; capucins de Saint-Dié, 1780.

<sup>62</sup> Carmes de Lyon, XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>63</sup> Minimes de La Guiche, 1740.

<sup>64</sup> Capucins de Sélestat, 1773.

la médecine, selon un usage qui, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, est définitivement dépassé. C'est encore le choix des carmes comme des minimes de Reims, en plein siècle des Lumières. Quand il y a deux sections, elles sont toujours partagées entre la philosophie et la médecine. Dans la bibliothèque des cordeliers de Troyes, par exemple, pour treize rubriques théologiques, on ne compte que trois sections « scientifiques », les *Philosophi*, les *Medici* et les *Mathematici*. C'est pourtant chez les mendiants et, parmi eux, ceux des villes, qu'on observe la conscience la plus achevée des ramifications de la science et des différents champs d'application de la démarche scientifique telle qu'elle se développe à l'époque moderne. Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, chez les tiercelins de Nancy, outre que la philosophie générale est isolée de la philosophie politique, les sciences accueillent la géographie au sein d'une vaste rubrique intitulée *Mathematici, astrologi, cosmographi, geographi*, alors que cette dernière est généralement associée à l'histoire. La connaissance du monde relève moins d'une exploration aventureuse que d'une démarche intellectuelle avec des règles et une épistémologie propres. L'univers terrestre et céleste est joint aux mathématiques, lesquelles consistent beaucoup en mesures géométriques. Une autre section, *Animalistica, mettatica, architectonia*, est consacrée aux sciences naturelles, zoologie, botanique, géologie. Mais là encore, on ne constate pas d'attitude uniforme. Au sein de l'ordre des minimes, dans les bibliothèques où les sciences, au XVIII<sup>e</sup> siècle, connaissent au moins trois divisions – ce qui exclut les couvents de Saint-Mihiel, de Stenay, de Lunéville, de Bonsecours, d'Ornans mais aussi d'Avignon et de Reims – ces scissions se sont faites au bénéfice de disciplines très variées (document 7). Tandis que le bibliothécaire toulousain a réfléchi aux multiples ramifications de la philosophie et de ses liens avec la scolastique, consacrant le caractère résolument spéculatif des « sciences », ceux de Nancy et de Marseille, vingt ans après eux, ont privilégié les sciences appliquées, et ceux de Lyon, les sciences naturelles et médicales, dans lesquelles les subdivisions sont extrêmement raffinées.

#### Document 7. Les sciences dans six bibliothèques minimes au XVIII<sup>e</sup> siècle

<i>La Guiche</i> (1740)	<i>Toulouse</i> (1748)	<i>Nancy</i> (1756)	<i>Boulogne</i> (1757)	<i>Marseille</i> (1776)	<i>Lyon</i> (1784)
<b>N</b> Philosophi	<b>P</b> Philosophorum et moralium	<b>H</b> Philosophi	<b>I</b> Mathematici	Philosophia	<b>L</b> Philosophi
<b>O</b> Politici	<b>Q</b> Medicorum	<b>I</b> Medici	<b>L</b> Philosophi	Historia naturalis	<b>M</b> Mathematici
<b>P</b> Medici et naturales	<b>R</b> Mathematicorum	<b>L</b> Cosmographi	<b>M</b> Medici	Medicina	<b>O</b> Doctores medici
<b>Q</b> Mathematici	<b>S</b> Philosophorum veterum et platoniorum	<b>M</b> Mathematici		Mathematica	<b>P</b> Pharmacopolae
	<b>T</b> Peripatheticorum et scolasticorum	<b>N</b> Mechanici		Artes	<b>Q</b> Chirurgi
					<b>R</b> Naturalistae

À l'opposé des disciplines aux limites clairement dessinées, restent quatre types d'ouvrages inclassables. Les catéchismes, tout d'abord, condensés de la foi apparus avec la Réforme catholique, ouvrages destinés à l'enseignement, occupent une rubrique

variable selon les bibliothèques, quand une section leur est destinée. Les minimes de Toulouse les ont placés entre la controverse et la prédication, ce qui paraît finalement assez logique compte tenu de l'ambition de la catéchèse<sup>65</sup>. D'une manière générale, les bibliothèques capucines isolent ces manuels, comme si ces religieux en faisaient un usage plus intense. À Dieuze, ces catéchismes sont exclus de la théologie et apparaissent même après les historiens et les juristes. Cette difficulté d'intégrer ces ouvrages dans la bibliothèque dit bien leur statut singulier : recueil des dogmes mais qui n'a pas valeur de dogme, livret pédagogique mais sur un autre mode que la prédication, il ne s'apparente finalement à aucune autre discipline.

Les livres de dévotion, ensuite, sont toujours individualisés mais placés très différemment. Les minimes de Bonsecours, à partir de 1715, attribuent la première classe aux *Libri Spirituales*<sup>66</sup>, ce qui est tout à fait exceptionnel mais rend compte du statut ambigu de la littérature de piété, qui fait le travail quotidien des imprimeurs et des libraires à partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle, qui s'impose dans toutes les couches de la société mais qui reste difficile à caractériser, même pour ceux qui en sont les plus familiers<sup>67</sup>. Et déjà, complexe à nommer : *Devotionalia*, *Spirituales*, *Libri pii*, Ascétiques : termes qui révèlent des exigences mystiques plus ou moins élevées. Les auteurs dévots terminent souvent la succession des théologiens, après les casuistes et les prédicateurs, comme dans la bibliothèque des dominicains de Bordeaux<sup>68</sup>, à moins qu'ils ne soient rejetés à la fin, après même les Humanités, chez les carmes déchaux de Nancy. Ce sont presque toujours pour ces livres que le bibliothécaire prévoyant laisse un grand nombre de pages blanches, estimant sans doute que cette section va s'agrandir. De ce point de vue, dans ces catalogues qui demandent un long travail d'inventaire et de description, les bibliographes cherchent à produire un outil qui va durer et ces « vides », les pages blanches, annoncent des « pleins », les sections phares de la bibliothèque. On trouve également des livres de piété à la sacristie, emplacement plus inattendu mais qui fait le lien entre deux occupations essentielles chez les mendiants : la prière vocale, liturgique, et l'oraison mentale, liée à la lecture spirituelle. À Boulogne, les minimes signalent pour les *Considérations chrétiennes pour tous les jours de l'année* de Jean Crasset (Paris, 1712, 4 vol.) qu'il est « ordinairement à la sacristie parce qu'on les lit au peuple les dimanches et fêtes ». Les tiercelins de Bayon, eux, serrent dans les armoires de la sacristie, outre les indispensables missels, antiphonaires, graduels, cérémoniaux et martyrologes, trois volumes des *Méditations* de Chapuis<sup>69</sup>. Les livres, au couvent, étaient partout, et pas seulement à la bibliothèque, signe qu'ils avaient des utilisations multiples et circulaient dans l'espace conventuel. Inversement, les livres liturgiques qu'on attend à la sacristie peuvent se trouver à la bibliothèque, aux côtés des livres destinés à l'étude et l'édification. Ce qui embarrassait grandement les bibliothécaires. Au couvent des tiercelins de Nancy, les *Sacri ritus et preces* sont rangés à la fin des ouvrages de théologie et c'est sans doute l'emplacement le plus logique<sup>70</sup>, mais dans d'autres couvents, les religieux ont été visiblement perplexes. Chez les minimes de Boulogne, les *Libri rituales* se trouvent en dehors des grandes rubriques composant la théologie, dans une ultime section de la bibliothèque<sup>71</sup>.

---

<sup>65</sup> Minimes de Toulouse, XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>66</sup> Minimes de Bonsecours, catalogues de 1715, 1723, 1732.

<sup>67</sup> Voir les définitions qu'en donne Ph. MARTIN, *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, 2003.

<sup>68</sup> Dominicains de Bordeaux, 1771.

<sup>69</sup> Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, H 858.

<sup>70</sup> Tiercelins de Nancy, XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>71</sup> Minimes de Boulogne, 1757.

La quasi-totalité des bibliothèques possède enfin une rubrique de *Mélanges* ou *Miscellanea*. Dans cette dernière sont rangés toutes sortes d'ouvrages, mais, d'une bibliothèque à l'autre, ce sont souvent les mêmes : les polygraphes, les épistolaires, des ouvrages sur des sujets tout à fait marginaux dans la collection et qui ne méritent pas une rubrique spécialisée, livres de cuisine ou d'économie domestique par exemple. Chez les carmes de Reims se côtoient dans cette rubrique les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, polygraphe latin, l'*Énéide* de Virgile, Horace, les *Essays et merveilles de la nature* (Rouen, 1623), traité rhétorique du jésuite É. Binet, *La Maison rustique* (Paris, 1576), Plutarque, Érasme, Polydore Virgile, des recueils d'*exempla*, l'*Histoire des plantes* de Duret (1605), Jean Bodin et des pamphlets du temps de la Ligue<sup>72</sup>. Au fil des catalogues, cette rubrique rassemble de 1,2% à 8,4% des livres. Cette amplitude montre les divers degrés d'habileté des bibliothécaires et sans doute, la difficulté pour certains d'entre eux de comprendre un classement inventé par un prédécesseur et qui ne correspond pas à leurs propres catégories intellectuelles. Cette rubrique dit finalement l'impuissance à obtenir un ordre parfait et à trouver une place à chaque livre sans démultiplier indéfiniment les sections. Elle est, dans sa redondance dans toutes les bibliothèques conventuelles, l'échec même du classement, à cause de la richesse et de l'équivocité inhérentes à tout texte écrit<sup>73</sup>.

\*

*In labore requies*, conclut Jacques Dalle, bibliothécaire des minimes de Bonsecours en achevant son catalogue en 1723. Ce vers du *Veni sancte Spiritus* témoigne de la satisfaction – illusoire – d'avoir réussi à plier sa bibliothèque aux dimensions de sa conception du savoir. En définitive, les bibliothécaires des couvents mendiants se sont laissés guider par des intuitions et par leur empirisme, se fondant rarement sur des classifications idéales ou abstraites, hors de toute tentation d'encyclopédisme, de toute ambition de dominer l'ensemble des ramifications du savoir. Seuls les tiercelins de Nancy ont prévu dans leur catalogue des pages vides en prévision d'ouvrages sur des sujets encore inexistantes qui pourraient venir ultérieurement compléter la bibliothèque<sup>74</sup>. C'est l'unique cadre de classement qui dépasse la seule observation des ouvrages déjà présents et anticipe en fonction d'un projet fondé sur l'universalité de la connaissance.

Les multiples variations autour de références partagées renvoient à ces « frontières de sensibilité »<sup>75</sup> qui rendent impossible toute élaboration d'une typologie. On chercherait en vain à recouper systématiquement ces frontières au cœur des bibliothèques d'un même ordre. Les quelques coïncidences relevées sont trop fragiles pour être généralisées et laisser supposer des modèles préexistants hormis celui, évident, du consensus autour des savoirs conventuels, théorisés dans les *rationes studiorum* de chaque ordre. Celui-là seul pourrait expliquer que, malgré les innombrables variations, les religieux se soient conformés à un schéma partagé par tous, à un moment où les particuliers, eux, recourent à des plans de classement fortement

---

<sup>72</sup> Carmes de Reims, XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>73</sup> F. DAGOGNET, « Problèmes et difficultés de certaines classifications exemplaires », *Revue Française d'Histoire du Livre*, 2 (1972), p. 251-261.

<sup>74</sup> Tiercelins de Nancy, XVII<sup>e</sup> siècle : rubrique des *Germanici, anglici*.

<sup>75</sup> Expression de B. COUSIN, « Une bibliothèque de couvent à l'époque moderne : les livres des Franciscains de Sospel », *Annales du Midi*, 83 / 102 (1971), p. 187-189.

individualisés et réservant des catégories à des sections bibliographiques très spécifiques en fonction de centre d'intérêts, professionnels ou récréatifs, parfaitement délimités<sup>76</sup>.

Mais la variété des plans de classement dit aussi l'inventivité, même maladroite, pour trouver une solution naïvement définitive, toujours provisoire et forcément arbitraire, à l'organisation du savoir. Ces « frontières de sensibilité » se sont déplacées dans le temps, ont été redessinées dans la perspective d'une appropriation de ce savoir, et ce, au fur et à mesure que se modifiaient les rapports entre sacré et profane. Elles sont aussi le signe de l'utilisation effective de ces bibliothèques. La rigidité des plans de classement ne peut faire oublier qu'ensuite, le lecteur invente lui-même, à partir de cette carte, des itinéraires parfois très originaux. La classification est en effet une compétence de bibliothécaire, pas celle d'un lecteur, souvent perplexe face aux catégorisations trop rigides et aux compartimentations trop strictes des connaissances humaines. Exactes contrairement de l'interdisciplinarité, les processus classificatoires dans les couvents mendiants n'ont finalement pas empêché les lecteurs de définir des parcours et des intersections entre des rubriques que le classement tendrait à dissocier.

### Liste des catalogues consultés

La mention « reproduit par l'IRHT » signale que le document est consultable sous forme de microfilm ou de microfiches à la bibliothèque de l'IRHT.

Augustins du Blanc-en-Berry, 1749 : B.M. Châteauroux, ms. 83, *Catalogue de la bibliothèque des Augustins du Blanc-en-Berry, 1749*. Document reproduit en ligne : <http://www.bvh.univ-tours.fr/Consult/index.asp?numfiche=636>

Augustins de Nancy, 1764 : B.M. Nancy, ms. 1067(658), *Catalogus librorum bibliothecae conventus fratrum Augustinensium Nanceianorum, 1764*. Reproduit par l'IRHT.

Augustins de Lyon, 1755 : B.M. Lyon, ms. 1457, *Catalogue des livres de la bibliothèque du convent des grands Augustins suivant le rang qu'ils occupent dans chaque tablette et rayon, MDCCCLV, chambre II, Théologie et Jurisprudence* [les tomes décrivant les autres sections ont disparu]. Reproduit par l'IRHT.

Augustins de Rennes, 1748 : B.M. Rennes, ms. 567, *Nouveau catalogue des livres de la Bibliothèque des Pères Augustins de la ville de Rennes fait le 16 mars 1748*. Reproduit par l'IRHT.

Capucins d'Angoulême, 1716 : B.M. Angoulême, ms. 59, *Catalogus librorum bibliothecae conventus capucinatorum inculismensium descriptus anno MDCCXVI*.

Capucins de Dieuze, 1761 : B.M. Nancy, ms. 1073(660), *Catalogus librorum bibliothecae RR PP capucinatorum conventus Dieusensis... 1761*. Reproduit par l'IRHT.

Capucins de Dijon, 1699 : Archives départementales de la Côte-d'Or, 68H/R 1006, *Catalogus librorum omnium qui in bibliotheca capucinatorum conventus divionensis continentur, 1699*.

Capucins d'Orléans, 1715 : B.M. Orléans, ms. 939(170), *Catalogus librorum bibliothecae conventus PP Capucinatorum Aurelianensium divisus in tres partes, quarum Ia libros editos in-folio, 2a eosdem in-4°, 3a eosdem in-8°, in-12° et in minori forma recenset, anno 1715*. Reproduit par l'IRHT.

---

<sup>76</sup> A. BÉROUJON, « Classements et classifications : une étude des bibliothèques privées au XVII<sup>e</sup> siècle à Lyon », Fr. Barbier et D. Varry (dir.), *op. cit.*, p. 123.

Capucins d'Orléans, 1783 : B.M. Orléans, ms. 649(477bis), *Catalogue des livres de la bibliothèque des RP Capucins d'Orléans, 1783*. Reproduit par l'IRHT.

Capucins de Saint-Dié, 1780 : Archives départementales des Vosges, 9 Q 5bis, *Catalogue des livres à l'usage des Pères Capucins de Saint-Diez*.

Capucins de Sélestat, 1773 : Archives municipales de Sélestat, *Catalogus librorum bibliothecae Selestadiensis FF MM Capucinatorum renovatus anno MDCCLXXIII*. Document analysé par L. NAAS, « Une bibliothèque conventuelle à la fin de l'Ancien Régime : la bibliothèque des Capucins de Sélestat à travers son catalogue de 1773 », *Les Amis de la Bibliothèque humaniste de Sélestat. Annuaire 2007*, 2007, p. 49-64.

Carmes de Bayonne, 1668 : Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, H39, *Bibliotheca Patrum Carmelitarum conventus Baiena Recognita 1<sup>e</sup> die mensis octobris anni 1668*. Document reproduit en ligne : [http://earchives.cg64.fr/img-viewer/FRAD064003\\_IR0008/H39/viewer.html](http://earchives.cg64.fr/img-viewer/FRAD064003_IR0008/H39/viewer.html)

Carmes de Lyon, XVIII<sup>e</sup> siècle : Archives départementales du Rhône, 11H41, *Catalogue des livres de la bibliothèque des grands carmes de Lyon*, s.d.

Carmes de Reims, XVIII<sup>e</sup> siècle : B.M. Reims, ms. 2003, [Catalogue de la bibliothèque des carmes de Reims], sans titre, s.d. Reproduit par l'IRHT.

Carmes de Rennes, 1690-1696 : B.M. Rennes, ms. 564, *Catalogue des livres contenus dans la bibliothèque du couvent des religieux carmes de Rennes, de la province de Touraine. Achevé le 12 aoust 1692 et réduit par ordre alphabétique*. B.M. Rennes, ms. 565, *Catalogue des livres de la Bibliothèque des RP Carmes de Rennes. Présenté au chapitre provincial tenu à Nantes l'an 1696* ; B.M. Rennes, ms. 566, [Catalogue des livres de la bibliothèque des carmes déchaussés ou grands carmes de Rennes, établis en 1690, paroisse saint Jean, rue de la Quintaine]. Reproduits par l'IRHT.

Carmes déchaux de Chambéry, 1670 : Archives départementales de Savoie, 8F31, *Catalogus Omnium Librorum Bibliotheca Carmelitarum Discalceatorum Conventus Camberiensis ex Speciali mandato R.P.N. Pauli a Sanctissimo Sacramento Provincial...*, 1670. Catalogue incomplet.

Carmes déchaux de Clermont-Ferrand, 1669 : Archives départementales du Puy-de-Dôme, 22H36, *Catalogus secundus librorum omnium convenus Claramontani Carmelitarum discalceatorum...*, 1669. Le tome 1 manque.

Carmes déchaux de Lyon, XVII<sup>e</sup> siècle : B.M. Lyon, ms. Coste 1079, *Catalogus librorum conventus Ludgunensis Fratrum Carmelitarum Discalceatorum*, XVII<sup>e</sup> siècle. Reproduit par l'IRHT.

Carmes déchaux de Lyon, 1771 : B.M. Lyon, ms. 1458, *Catalogus librorum bibliothecae conventus lugdunensis carmelitarum*. Reproduit par l'IRHT.

Carmes déchaux de Montpellier, 1676 : Archives départementales de l'Hérault, 36H1, *Catalogus librorum qui reperti fuerunt in Conventu nostro Monstis Pessulani...*, 1676.

Carmes déchaux de Nancy, 1696 : B.M. Nancy, ms. 1065(664), *Catalogus omnium librorum bibliothecae conventus Nanceiani PP Carmelitorum discalceatorum, ordine alphabetico*, 1696 ; B.M. Nancy, ms. 1066(655), *Libri bibliothecae FF Carmelitarum discalceatorum urbis nanceiani sub titulo S. Mariae Lauretanae*, 1696. Reproduit par l'IRHT.

Cordeliers de Besançon, 1667 : B.M. Besançon, ms. 779, *Catalogus omnium librorum bibliothecae conventus fratrum minorum conventualium sancti Francisci civitatis liberae Bisuntinae, secundum ordinum alphabeticum, numerum et materias compositus*, 25 juin 1667. Reproduit par l'IRHT.

Cordeliers de Caen, 1777 : B.M. Caen, ms. 110(523), *Etat et description générale des livres qui sont dans la bibliothèque des Religieux cordeliers de Caen fait en 1777*.

Cordeliers de Thann, 1679 : B.M. Colmar, ms. 972, *Catalogues librorum spectantium ad Conventum FF. Minorum conventualium S. Francisci Thannensium reportorum*, copie du XIX<sup>e</sup> siècle. Reproduit par l'IRHT.

Cordeliers de Troyes, 1769 : B.M. Troyes, ms. 712, *Catalogus omnium librorum bibliothecae publicae (Trecensis), male exaratus anno Domini 1769, opera F. Le Clerc, natu majoris, conventus Sezaniensis alumni*. Reproduit par l'IRHT.

Cordeliers de Lyon, 1764 : Archives départementales du Rhône, 5H11, *Catalogue des livres qui sont contenus dans la bibliothèque du couvent royal de l'Observance de Lyon, 1764*.

Dominicains de Bordeaux, 1771 : B.M. Bordeaux, ms. 839, *Inventarium seu index bibliothecae fratrum praedicatorum Burdigalensium. Ipsum vero qua methodo instruxerimus... Novum illud inventarium, aliud longe completiur, sequente pagina demonstrabit*. Document analysé par Ch. Teisseyre, « Le catalogue de la bibliothèque du couvent des dominicains de Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue Française d'Histoire du Livre*, 54 (1987), p. 69-88. Reproduit par l'IRHT.

Dominicains de Montmélian, 1760 : Archives départementales de Savoie, 21H17, *Catalogue des livres de la bibliothèque des Frères Prêcheurs de la ville de Monmeillan, 1760*.

Dominicains de Quingey, XVIII<sup>e</sup> siècle : Archives départementales du Doubs, 96H5, *Catalogue de la bibliothèque des RP dominicains de Quingey*, s.d.

Dominicains de Toulouse, 1683 : B.M. Toulouse, ms. 883, *Catalogue de la bibliothèque des frères prêcheurs de Toulouse rédigé en 1683 par le P. Laqueille*. Reproduit par l'IRHT.

Minimes d'Avignon, 1696 : B.M. Avignon, ms. 1324, *Index librorum bibliothecae PP. minimorum avinionensis* [premier procès-verbal de visite en 1696].

Minimes d'Avignon, 1738 : B.M. Avignon, ms. 1325, *Bibliothecae Patrum minimorum avinionensium*, [premier procès-verbal de visite en 1738].

Minimes de Bassing, 1714 : Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, H 981, *Index librorum Bassingensium, 1714*.

Minimes de Bonsecours, 1682, 1699, 1715, 1723, 1732 : B.M. Nancy, ms. 1074(653), *Libri bibliothecae divae Auxiliatricis, 1682-1732*. Reproduit par l'IRHT.

Minimes de Bordeaux, 1736 : B.M. Bordeaux, ms. 837, *Index librorum bibliothecae Fratrum Minimorum conventus Burdigalensis, anno MDCCXXXVI*. Il s'agit d'un catalogue alphabétique d'auteurs. Reproduit par l'IRHT.

Minimes de Boulogne-sur-Mer, 1757 : B.M. Boulogne-sur-Mer, ms. 201, *In nomine Domini, Amen. Index librorum qui in bibliotheca Minimorum conventus Boloniensis asservantur. Anno 1757*. Reproduit par l'IRHT.

Minimes de Dieuze, 1766 : B.M. Nancy, ms. 1072(654), *Index de la bibliothèque des RR PP minimes de Dieuze, 1766*. Reproduit par l'IRHT.

Minimes de La Guiche, [1740] : Archives départementales de Saône-et-Loire, H sup. 162, *Catalogue des livres composant la bibliothèque des minimes de La Guiche* [premier procès-verbal en 1740].

Minimes de Lunéville, 1740 : Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, H1028, *Index librorum bibliothecae conventus lunevillensis, 1740*.

Minimes de Lyon, 1784 : Archives départementales du Rhône, 16H31, *Catalogue des livres qui composent la bibliothèque des Révérends Pères minimes de la province et maison de Lion, par lettres alphabétiques, 21 juin 1784* [in-folio et in-4<sup>o</sup> uniquement].

Minimes de Marseille, 1776 : B.M. Marseille, ms. 1485, *Catalogus librorum bibliothecae massiliensis minimorum. Digestus massiliae, 1776*, Achard bibliothécaire. Reproduit par l'IRHT.

Minimes de Nancy, 1738-1756 : B.M. Nancy, ms. 1069(656), *Index librorum bibliothecae Minimorum conventus Nanceiani, efformatus anno 1738*. Reproduit par l'IRHT.

Minimes d'Ornans, 1784 : Archives départementales du Doubs, 106H11, *Catalogue de la bibliothèque des PP. Minimes d'Ornans, 1784*.

Minimes de Reims, 1740 : Archives municipales de Reims, [Catalogue des livres des minimes de Reims], 1740, cité et décrit par P.J.S. WHITMORE, *The order of Minims in Seventeenth Century France*, La Haye, 1967, p. 127.

Minimes de Rennes, 1768 : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 20H1, *Index bibliothecae conventus minimorum, Rhedonensium*. Analysé par Marie Berthelot, *Les bibliothèques des couvents masculins à Rennes au XVIIIe siècle à partir des catalogues des Grands carmes, des Augustins et des Minimes*, mémoire de Master 2, G. Provost (dir.), 2012.

Minimes de Saint-Mihiel, 1723 : Archives départementales de la Meuse, 25H4, *Catalogus librorum conventus FF Minimorum Sti Theobaldi apud Sammielum, 1723*.

Minimes de Stenay, 1777 : Archives départementales de la Meuse, L 1460, *Index librorum bibliothecae Minimorum Stenacensium, s.d., révisé en 1777*.

Minimes de Toulouse, XVIII<sup>e</sup> siècle : B.M. Toulouse, ms. 887, *Catalogus librorum bibliothecæ Minimo-Spondanæ s.d.* Reproduit par l'IRHT.

Récollets de Douai, 1778 : Archives départementales du Nord, 86H3, *Catalogus librorum bibliothecae fratrum minorum recollectorum wallo-duacensium, 1778*.

Récollets de Lyon, XVIII<sup>e</sup> siècle : Archives départementales du Rhône, 7H34, *Catalogue des livres de la bibliothèque des récollets de Lyon, XVIII<sup>e</sup> siècle* [l'inventaire sommaire de la série H des Archives départementales du Rhône donne « XVII<sup>e</sup> siècle » mais c'est invraisemblable].

Récollets d'Orléans, 1644 : B.M. Orléans, ms. 351(300), *Catalogus librorum bibliothecae F. M. Recollectorum Conven. Aureliae, Factus anno 1644*. Reproduit par l'IRHT.

Récollets de Corbeil, 1699 : Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 5270, *Catalogus librorum bibliothecæ Corboliensis PP. Recollectorum, 1699*.

Tiercelins de Nancy, XVII<sup>e</sup> siècle : B.M. Nancy, ms. 1068 (657), *Inventarium generale Bibliothecae fratrum tertiariorum Sti Francisci Conventus Nanceiani, s.d.* Reproduit par l'IRHT.

#### Catalogues disparus ou indisponibles (pour mémoire)

Minimes de Beaune, XVIII<sup>e</sup> siècle : B.M. Beaune, ms. 151, *Novus index Bibliothecae conventus Minimorum Belnensium*, CGM, t. VI. Le document est signalé manquant depuis les années 1950 à la B.M. de Beaune. Un autre catalogue, conservé aux Archives municipales, porte le même titre (cité par F. Seichepine, *Livres et cloîtres. Les bibliothèques religieuses de Bourgogne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, université de Bourgogne, 2007).

Minimes de Calais, 1749 : B.M. Calais, ms. 66, *Bibliothecae Patrum Minimorum Caleti novus index pro facultate loci, commoditate visitationis et utilitate studiosi facili methodo digestus, 1749* (retiré de la communication depuis 2008 pour décontamination).

Minimes de Verdun, s.d. : *Catalogus omnium voluminum qua in bibliotheca Minimorum Virduensium continentur* cité dans Archives départementales de la Meuse, Q 833. Le plan de classement est probablement celui annoncé par le frère Bernard, supérieur, dans sa déclaration de l'hiver 1790 (Archives nationales, F<sup>17</sup> 1176, Meuse).

Récollets de Vitry le François, 1773 : B.M. Vitry-le-François, ms. 137, *Catalogus librorum in bibliotheca Recollectorum existentium* [CGM t. XIII]. Aujourd'hui détruit.